

CONSEIL MUNICIPAL de VILLIERS-LE-SEC

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt-neuf novembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Villiers-le-Sec, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence MEUNIER, Maire.

Présents : Laurence MEUNIER, Yann GIRARDOT, Annie VERSET, Christian VILLAUMIE, Sylvain ANDREOLI, Marie-France BAILLET, Guillaume GARCIA, Ludovic PICARD, Julien RIBEIRO, Philippe VATTANT, Sonia VERSET-ELORRIOROZ, Anne-Claire VIARD

Secrétaire de séance : Sonia VERSET-ELORRIOROZ

Nombre de Membres :

En exercice : 12	Présents : 12	Votants : 12
------------------	---------------	--------------

Demande d'effacement des réseaux aériens – Rue des Etangs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'unanimité au SDED 52 l'étude des travaux d'effacement des réseaux aériens pour la rue des Etangs. Il s'engage à régler au SDED 52 un forfait d'un montant de 1 000 € après réception de cette étude et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Demande d'extension du réseau d'éclairage public dans la Rue du Levant, en prolongement du 06.011 et sur la partie menant au parking de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande à l'unanimité au SDED 52 l'étude des travaux d'extension du réseau d'éclairage public dans la Rue du Levant, en prolongement du 06.011 et sur la partie menant au parking de l'école et autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Contrat Berger Levrault - renouvellement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services auprès de la Société Berger Levrault pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025 et autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat et toutes pièces relatives à ce dossier.

Redevance de la Salle des Fêtes au 1^{er} janvier 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs soit de fixer les redevances d'utilisation de la salle des fêtes à effet au 1^{er} janvier 2025, comme suit :

	Personnes extérieures à la Commune	Habitants et Associations de la Commune
Forfait demi-journée	100,00 €	80,00 €
Forfait une journée De 9h00 du matin à 9h le lendemain	180,00 €	140,00 €
Journée supplémentaire	100,00 €	80,00 €
Forfait week-end : du samedi à 9h00 au lundi 9h00	280,00 €	220,00 €

*Manifestations diverses Place de la salle des Fêtes : 80 €,

Les consommations de chauffage seront facturées 0,25 € le kWh. Un relevé de compteur sera effectué lors des états des lieux d'entrée et de sortie. Une caution de 500 € sera demandée à la réservation, au nom du locataire (personne civile ou morale), avec l'attestation d'assurance de responsabilité civile. Elle sera encaissée qu'en cas de dégradation ou si le règlement du solde n'est pas intervenu dans les deux mois à compter de la facturation.

Des arrhes de 25% de la somme totale due seront demandés à la réservation.

Le Conseil fixe l'heure de ménage à 20 €.

Redevance de la Salle dite du Lavoir Nord au 1^{er} janvier 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de l'unanimité de limiter les réservations de la salle du Lavoir Nord aux habitants et associations de la Commune. Les locations pour les habitants seront limitées aux goûters, anniversaires et apéritifs. Les repas seront interdits.

Le Conseil décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance à 40 € pour les habitants ; les réservations par les associations du village seront gratuites. Une caution de 200 € sera demandée à la réservation, au nom du locataire, avec l'attestation d'assurance de responsabilité civile. L'heure de ménage est fixée à 20 €.

Point sur les travaux

- **Lotissement** : Prenant en compte la conjoncture actuelle niveau immobilier, le Conseil décide de reporter la révision des tarifs et demande à ce que des annonces soient insérées sur la page Facebook de la Mairie.

Informations diverses :

- **Fête patronale** : Les forains ont regretté une faible fréquentation le premier week-end. Malgré un mercredi plutôt satisfaisant, les forains ont décidé de partir un peu avant les dates indiquées.
- **Equipe pastorale** : Monseigneur de Metz-Noblat, évêque de Langres, a informé la Commune qu'il a été décidé la constitution d'une équipe pastorale afin de palier le départ de plusieurs prêtres.
- **Concert de Noël** : Un concert est prévu par la chorale Crescendo à l'église de Villiers-le-Sec le 21 décembre 2024.
- **Place du Chêne** : Madame le Maire présente un projet d'aménagement à finaliser concernant la place du Chêne : mise en place de deux portiques pour limiter l'accès à ladite place aux camions.
- **Bilan du contrôle du lagunage** : Le bilan est très positif : les prescriptions fixées par arrêté sont respectées en teneurs et/ou en rendement. Le site est jugé suffisamment entretenu.
- **Guinguette mobile** : Madame le Maire donne lecture du courrier de l'Agglomération de Chaumont invitant les communes à candidater pour l'accueil de la Guinguette Mobile 2025. Suite à l'avis favorable du conseil pour la tenue du projet, Madame le Maire l'informe qu'elle va se renseigner.
- **Arbres dangereux** : Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu un courrier de la part de la SNCF indiquant que des arbres situés le long des voies ferrées, sur des parcelles appartenant à la Commune, sont jugés dangereux. Madame le Maire a pris contact avec l'agent ONF. Une des parcelles est concernée par un label, c'est donc l'ONF qui a la charge de l'entretien. Pour l'autre parcelle, Madame le Maire indique qu'une réunion de la Commission Bois, Chasse et Pêche doit être réalisée au plus vite afin de convenir des démarches à réaliser pour régler ce problème.
- **Association Les Texas Dancers** : Madame le maire informe le Conseil qu'elle a reçu une demande de subvention de la part de cette association. La convention signée en 2018 indique que « la résiliation unilatérale de la part de l'administration ne donne droit à aucune indemnité d'éviction du fait de la précarité de la présente délibération ». Le Conseil ne souhaite donc pas répondre à cette demande de subvention.
- **Noël des enfants** : Les inscriptions sont en cours et sont possibles jusqu'au 7 décembre.
- **Programmes de la commission remembrement** : Le nettoyage de tous les fossés est quasiment terminé. Les chemins ont été refaits début août.
- **Echange de vœux** : Ils auront lieu le samedi 18 janvier à la salle des fêtes.
- **Décoration de Noël** : Les agents ont mis en place les différentes décorations de Noël.

Villiers-Le-Sec, le 29 novembre 2024

Le Maire



Laurence MEUNIER.